

GAZIFÈRE INC.
ANALYSE DU TAUX DE GAZ PERDU
FERMETURE DES LIVRES 2022

Introduction

1 Dans la décision D-2010-112¹, la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») demandait à Gazifère
2 de déposer une analyse des causes du gaz naturel perdu (ci-après le « **gaz perdu**² ») lorsque le
3 taux constaté en fin d'année dépasse 1 %. Dans cette même décision, la Régie demandait que
4 l'analyse comprenne également les actions prévues par le distributeur pour maintenir ce taux en
5 deçà du seuil de 1 %. Considérant qu'au 31 décembre 2022, le taux de gaz perdu de Gazifère
6 s'élève à un taux de 1,79 %³, le présent document vise à donner suite à cette exigence de la
7 Régie.

Calcul du gaz naturel perdu

8 Afin de bien interpréter le pourcentage de gaz perdu calculé par Gazifère en fin d'année, il est
9 d'abord nécessaire de rappeler la mécanique permettant l'établissement de cette donnée.

10 Pour calculer le gaz perdu sur une base mensuelle, Gazifère soustrait le volume de gaz naturel
11 non facturé du début du mois dans les volumes de vente du présent mois et ajoute au résultat le
12 volume non facturé de la fin du mois pour obtenir le volume de gaz vendu pendant la période. De
13 ce volume, Gazifère soustrait la quantité de gaz acheté au cours de cette période pour obtenir le
14 volume de gaz perdu du mois visé. Le calcul effectué se résume ainsi :

15 *Achat mensuel de gaz naturel (-) (Vente mensuelle de gaz naturel (-) Volumes de gaz naturel*
16 *non facturé du début du mois (+) Volume de gaz naturel non facturé de la fin du mois)*

17 Gazifère présente la répartition mensuelle du gaz perdu selon cette méthode à la pièce GI-3,
18 document 1.2.1, le tout tel que demandé par la Régie aux termes de la décision D-2012-083⁴.

19 Cette méthode comptable repose sur une estimation du gaz naturel non facturé à la fin d'un mois.
20 Il en résulte donc que la quantité de gaz perdu établie par Gazifère en fin de mois repose, elle

¹ Décision [D-2010-112](#), Dossier R-3724-2010, page 21, paragraphe 58.

² Bien que Gazifère utilise le terme « *gaz perdu* », il s'agit de la différence obtenue entre les volumes achetés et vendus. Il s'agit donc d'un volume de gaz « perdu » au sens de « non facturé ».

³ Cette donnée représente le taux de gaz perdu réel pour l'année financière 2022 (incluant le gaz réellement facturé pour les deux dernières semaines de décembre).

⁴ Décision [D-2012-083](#), Dossier R-3793-2012, page 17, paragraphe 43.

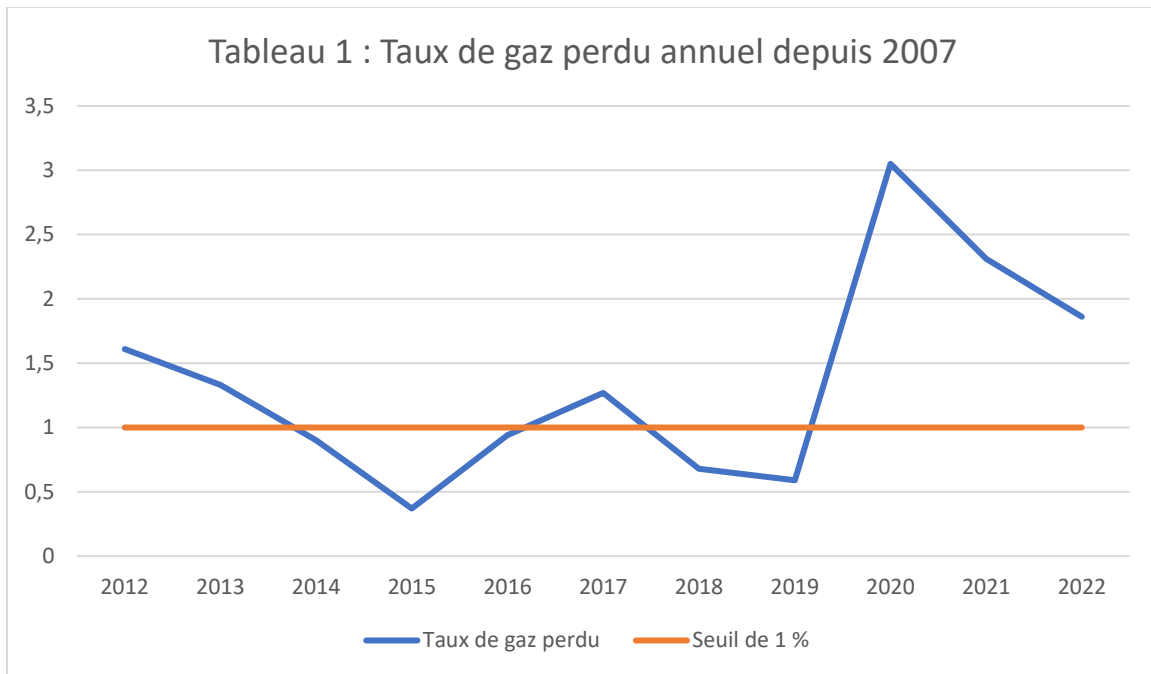
21 aussi, sur une estimation. Ainsi, une surestimation du gaz naturel non facturé à la fin d'une
22 période créera une sous-estimation du gaz naturel perdu pour cette même période et vice versa.
23 Depuis la fermeture réglementaire des livres 2017, Gazifère présente le taux de gaz perdu en
24 fonction du taux estimé (calculé selon la méthode comptable approuvée en 2012) et en fonction
25 du taux réel (calculé en éliminant les volumes estimés des deux dernières semaines de
26 décembre). Cette nouvelle manière de présenter le taux de gaz perdu permet de limiter les
27 données estimées et d'apporter une précision additionnelle au taux.

Démarches antérieures

28 Les taux de gaz perdu enregistrés au cours des années 2020 et 2021 ont milité en faveur de la
29 mise sur pied de comités dont la mission était d'identifier et d'analyser les différentes raisons
30 pouvant expliquer le taux de gaz perdu. Des comités, autant au sein de Gazifère que de sa
31 compagnie-sœur, Enbridge Gas Inc. (ci-après « **EGI** »), ont travaillé sur la situation. Bien
32 qu'aucune raison précise pouvant expliquer le taux de gaz perdu pour ces deux années n'a pu
33 être identifiée, les comités ont fait plusieurs vérifications dans les systèmes du distributeur ainsi
34 qu'une révision complète du processus de réception du gaz jusqu'à la facturation du client et la
35 comptabilisation. En 2021, les analyses de certains aspects entourant le processus complet de
36 la facturation du gaz naturel à Gazifère ont été approfondies. L'ensemble des travaux réalisés
37 aux cours des années 2020 et 2021 auront permis d'identifier le besoin d'effectuer certains
38 ajustements, lesquels ont été mis en place, ainsi qu'un élément d'importance occasionnant une
39 révision des factures d'achat de gaz naturel pour les mois d'octobre 2021 à février 2022.

40 Malgré le fait qu'une analyse complète des processus ait été effectuée, résultant en quelques
41 découvertes mineures pour la majorité, les comités n'ont pas été en mesure de trouver une ou
42 des raisons précises pouvant expliquer la hausse du taux de gaz perdu à l'époque ou
43 actuellement. Cela étant dit, il est possible de constater une décroissance graduelle du taux de
44 gaz perdu, lequel atteint, pour l'année 2022, un taux de 1,79 %. En effet, tel qu'il appert du tableau
45 ci-dessus présentant les taux de gaz perdu⁵ des dix dernières années, le taux constaté en 2022
46 se rapproche de certains taux de gaz perdu enregistrés antérieurement :

⁵ Afin d'analyser des valeurs comparables, Gazifère présente les taux de gaz perdu selon la méthode comptable approuvée en 2012.



Analyse du taux de gaz perdu 2022

47 Tel que mentionné dans plusieurs dossiers antérieurs⁶, les facteurs suivants peuvent contribuer
 48 à l'accroissement du taux de gaz perdu :

- 49 - La quantité de gaz naturel utilisée pour purger et remplir les nouvelles conduites
- 50 principales et les nouveaux branchements installés au cours de l'année;
- 51 - Le vol de gaz naturel;
- 52 - Les fuites causées par des dommages lors de travaux d'entretien ou d'autres natures; et
- 53 - La précision des appareils de mesurage.

54 Bien qu'il soit possible pour Gazifère d'identifier ces facteurs, l'entreprise n'est toutefois pas en
 55 mesure de quantifier l'ampleur des impacts qu'ils peuvent avoir sur le taux réel du gaz perdu.
 56 Certaines années, comme ce fût le cas pour les années 2020 et 2021, Gazifère est en mesure
 57 d'isoler ou d'identifier des évènements, lesquels peuvent contribuer à expliquer une petite partie
 58 du taux de gaz perdu. En 2022, il n'y a eu, sur le réseau gazier, aucun évènement, projet ou
 59 réparation particuliers pour expliquer le taux de gaz perdu.

⁶ Notamment, Dossier R-3793-2012, Phase 1, pièce [B-0008](#), GI-3, Document 1.2.2, page 2 de 4; Dossier R-3840-2013, Phase 2, pièce [B-0029](#), GI-11, Document 1.2.2, page 2 de 5; Dossier R-3884-2014, Phase 1, pièce [B-0020](#), GI-3, Document 1.2.2, page 2 de 6.

60 Les démarches entreprises en 2020 et approfondies 2021 ont démontré le bon fonctionnement
61 des outils de comptabilisation interne, du processus de facturation et des appareils se trouvant
62 sur le réseau de Gazifère. Plusieurs éléments sur le réseau ont également été vérifiés dans leur
63 entièreté ou mis à jour et plusieurs procédures supplémentaires ont été mises en place pour
64 identifier de potentielles anomalies⁷.

65 De plus, l'identification de l'anomalie dans le Système de la station Gatineau en début d'année
66 2022, occasionnant une révision et correction des factures d'achat de gaz naturel sur plusieurs
67 mois, a favorisé la mise en place de nouvelles procédures afin d'éviter que de telles situations se
68 reproduisent sans détection rapide. Ces procédures déterminent avec précision les
69 responsabilités et actions à être entreprises par chaque entité et département concerné lors de
70 la livraison, de la facturation et de la comptabilisation des volumes de gaz naturel vendus à
71 Gazifère. Ces procédures prévoient non seulement les responsabilités et actions en cas d'écart
72 entre les volumes achetés et vendus, mais également celles à entreprendre lors d'une enquête
73 sur les écarts, le cas échéant, ou de rectifications de factures.

74 Les analyses effectuées en début d'année 2022 ont favorisé l'élaboration et la mise en place de
75 nouvelles procédures de contrôle du taux de gaz perdu au début de cette même année. Ces
76 analyses ont également permis le développement d'un plan d'action pour favoriser une plus
77 grande précision des lectures du gaz naturel passant entre le territoire de EGI et celui de Gazifère.
78 Ce plan d'action, élaboré principalement par EGI, prévoit l'installation d'un nouveau compteur sur
79 leur territoire afin d'améliorer la lecture du gaz naturel transféré à Gazifère. Le gaz perdu constitue
80 une question d'intérêt pour EGI puisqu'une augmentation du gaz perdu a été constatée dans
81 l'ensemble de l'entreprise. À cet effet, une nouvelle équipe chez Gas distribution and Storage (ci-
82 après « **GDS** »)⁸ sera mise en place prochainement afin d'enquêter davantage sur la question et
83 de déterminer si les processus mis en place sont adéquats. L'objectif principal de cette nouvelle
84 équipe sera d'étudier les causes profondes du gaz perdu, de formuler des recommandations pour
85 le réduire et le contrôler, et de mettre en œuvre un modèle de maintien et de gouvernance chez
86 GDS. Bien que cette nouvelle équipe sera mise en place chez GDS, le distributeur est optimiste
87 que les actions qui découleront de leur travail permettront d'améliorer la connaissance du gaz
88 perdu et de favoriser sa réduction chez Gazifère.

⁷ Dossier R-4122-2020, phase 4, pièce [GI-53, Document 1.2.2](#), page 12 et Dossier R-4199-2022, pièce [GI-3, Document 1.2.2](#), pages 6 et 7.

⁸ Unité commerciale regroupant EGI et Gazifère.

Conclusion

89 Plusieurs efforts ont été déployés par Gazifère, accompagné d'EGI, au cours des dernières
90 années, afin d'identifier les causes pouvant engendrer un taux de gaz perdu dépassant le seuil
91 de 1%. Il importe de souligner que le dépassement du seuil n'a pas une incidence favorable sur
92 le rendement du distributeur⁹. Un taux de gaz perdu supérieur à 1% engendre une charge de
93 travail additionnelle en plus d'une augmentation des tarifs, ce qui réduit la compétitivité de
94 Gazifère, sans aucun bénéfice en contrepartie. Gazifère met donc tous les efforts nécessaires
95 afin de revenir le plus rapidement possible sous la barre du 1%.

96 Les efforts déployés à ce sujet auront jusqu'à présent permis d'étudier les causes potentielles du
97 gaz perdu et de mener à des ajustements dans les manières de faire et dans les contrôles en
98 place, pour réduire le taux gaz perdu. Gazifère demeure toutefois soucieuse de la situation et
99 entend continuer à poser des gestes, en collaboration avec le personnel d'EGI, dans l'objectif de
100 réduire et de maintenir le taux de gaz perdu le plus bas possible.

⁹ Dossier R-4122-2020, Phase 4, pièce [B-0353](#), GI-65, Document 1, page 9 de 15, réponse 3.1.
Original : 2023-05-31